

Vers un nouveau plan national d'inclusion numérique

Lorsque le nouveau gouvernement fédéral sera mis en place, il trouvera sur sa table une série de propositions pour une nouvelle phase du plan national de lutte contre la fracture numérique.

La première phase de ce plan avait été mise en place suite au "Sommet mondial de la société de l'information", organisé par les Nations-Unies en 2004, et dans le cadre de la Déclaration européenne de Riga sur l'inclusion numérique, en 2006 (voir la Lettre EMERIT n°46). Il s'agit d'un plan "national", c'est-à-dire, dans le vocabulaire institutionnel belge, un plan qui associe l'État fédéral et les entités fédérées (Régions et Communautés). Ses objectifs généraux étaient de réduire d'un tiers la fracture numérique en cinq ans (voir la Lettre EMERIT n°51), de mettre un place un "baromètre" des inégalités numériques et de participer aux efforts européens en matière d'inclusion dans la société de l'information. Le plan prévoyait 28 lignes d'ac-

tion, réparties en trois grandes catégories: sensibilisation, formation, accès pour tous.

Sur la base d'une évaluation des actions menées de 2005 à 2010, le rapport remis en octobre 2010 par les chercheurs de la FTU et de KH Kempen formule une série de propositions pour la mise en œuvre d'une seconde phase du plan (2011-2015).

Une nouvelle vision de la fracture numérique

Dans la phase 2005-2010, l'accent était mis sur l'accé-



lération de la connexion à internet du grand public et des groupes défavorisés. À cet effet, les institutions éducatives, sociales et culturelles devaient être connectées à internet, ainsi que tous les citoyens, si possible

à domicile. L'éducation et la formation devaient leur apporter les compétences de base nécessaires à l'utilisation d'internet. La politique d'inclusion de la première phase du plan correspondait donc à ce qu'on a appelé entretemps la fracture numérique au premier degré.

Bien que des facteurs socioéconomiques constituent encore des obstacles à l'intégration des groupes sociaux défavorisés dans la société de l'information, le concept d'e-inclusion ou inclusion numérique a progressivement revêtu une signification nouvelle et plus large. On parle aujourd'hui d'une fracture numérique au second degré. Autrement dit: il ne suffit plus d'avoir une connexion internet pour pouvoir participer pleinement à la société de l'information. D'autres écueils émergent, ils sont davantage liés à des inégalités dans l'éducation et la culture.

La notion de groupe cible ou de groupe défavorisé doit également être revue.

Sommaire

Vers un nouveau plan national d'inclusion numérique	1
Une photographie de l'emploi dans le secteur des TIC	5
L'école numérique, un projet politique	7

Diverses recherches récentes préfèrent parler de personnes ou de groupes "vulnérables". Des chercheurs aussi bien que des acteurs de terrain mettent en évidence que ce ne sont pas toujours des facteurs socio-économiques qui sont à l'origine de la vulnérabilité numérique des citoyens. La vulnérabilité numérique peut être tantôt la conséquence de limitations physiques ou cognitives, tantôt de circonstances familiales ou psychosociales défavorables, tantôt de différences culturelles de nature diverse. Le risque de vulnérabilité numérique peut aussi augmenter lors de transitions ou de ruptures dans un parcours de vie, par exemple la transition des jeunes vers le marché du travail, les problèmes de logement, le chômage, la séparation ou la recomposition familiale, le départ à la retraite, etc.

Les efforts pour remédier à l'exclusion numérique étaient jusqu'ici, à quelques exceptions près, réalisés à la marge du secteur éducatif et socioculturel. On pensait souvent que l'exclusion numérique était un problème transitoire, qui allait se résoudre avec des mesures correctrices. Aujourd'hui, il est clair qu'une attention soutenue doit être accordée à la nouvelle cul-

ture numérique et à son appropriation par les citoyens.

Les fondements d'un nouveau plan stratégique "e-inclusion"

Dans le contexte institutionnel actuel, un plan national doit plutôt consister en une épure, dans laquelle sont esquissés les principes et les grandes orientations d'une politique belge d'e-inclusion pour les cinq années à venir. Ce sont alors les autorités fédérales, régionales et communautaires qui, dans le cadre de leurs compétences respectives, auront à transformer ces principes et orientations en actions concrètes.

Le plan devrait s'engager plus en avant dans la réduction des risques pour les personnes et les groupes potentiellement vulnérables. Plutôt qu'une stratégie de remédiation, la politique d'e-inclusion 2011-2015 sera davantage préventive et proactive. L'enseignement, le secteur socioculturel, le travail avec la jeunesse, le secteur du bien-être et tous les autres médiateurs sociaux sont des partenaires privilégiés de cette mission de prévention de l'exclusion numérique des citoyens et des groupes vulnérables. Le plan stratégique s'intéresse-

ra donc en particulier à la culture numérique des responsables politiques locaux et autres intermédiaires, ainsi que de tous ceux qui ont un rôle de médiateur ou de relais dans le domaine éducatif, socioculturel et associatif

L'enseignement, le secteur socioculturel, le travail avec la jeunesse, les services d'aide et tous les autres médiateurs sociaux sont les partenaires privilégiés d'un nouveau plan e-inclusion.

Par ailleurs, la politique d'inclusion numérique doit être constamment adaptée à de nouveaux défis technologiques et sociétaux. Cinq objectifs stratégiques, résumés dans l'encadré ci-contre, ont été proposés pour répondre à ces défis actuels et futurs.

Des technologies et des services qui favorisent l'intégration sociale

Le premier objectif stratégique consiste à renforcer la facilité d'accès et la facilité d'utilisation des technologies numériques et des services en ligne, à la fois au niveau individuel et collectif. Au niveau de l'accès et de l'utilisation par les individus, le chantier de la réduction du coût de l'internet à haut débit pour l'ensemble de la population est toujours ouvert. Il peut être soutenu par des mesures plus ciblées, comme la création d'un "tarif social internet" pour les catégories les plus défavorisées de la population, le soutien au développement d'une offre de services de maintenance informatique à des coûts adaptés aux situations des différentes catégories de la population, le renforcement de la sécurité d'utilisation d'internet et de la confiance des utilisateurs, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. En revanche, des mesures fiscales favorisant l'acquisition d'équipements

Une évaluation du plan national de lutte contre la fracture numérique

En 2010, le Service public fédéral Intégration sociale et le Secrétaire d'État Philippe Courard ont confié à la Fondation Travail-Université et au Centre de recherche K-point de la Katholieke Hoogeschool Kempen, une étude qui consistait à évaluer la première phase du plan (2005-2010) et à préparer des orientations et des propositions pour une seconde phase (2011-2015). Cette étude a été réalisée par Périne Brotcome, Jan Dekelver, Luc Mertens, Karine Nicolay et Gérard Valenduc.

Dans leur travail d'évaluation des réalisations et de préparation de propositions, les chercheurs se sont basés à la fois sur une analyse de documents et sur une méthode de participation active des acteurs impliqués. Deux ateliers ont été organisés avec des acteurs institutionnels, c'est-à-dire des participants qui ont des responsabilités dans des institutions fédérales ou régionales et qui ont été amenées à intervenir dans le cadre du plan. Deux autres ateliers ont été organisés avec des acteurs de terrain, c'est-à-dire des participants qui ont réalisé des projets concrets directement soutenus par le plan ou inscrits dans les objectifs du plan.

Le rapport de synthèse, une annexe technique et un résumé opérationnel à l'attention des décideurs sont téléchargeables en français et en néerlandais sur le site du SPP Intégration sociale (www.mi-is.be), rubrique "fracture numérique".

Cinq objectifs stratégiques proposés pour le nouveau plan

1. Promouvoir des technologies et services numériques intégrateurs, en renforçant leur accessibilité et leur facilité d'utilisation.
2. Mettre les technologies numériques au service du lien social, en favorisant les projets qui visent la cohésion sociale avec le support des technologies numériques.
3. Démocratiser l'appropriation de la culture numérique pour favoriser la participation du plus grand nombre de citoyens aux nouvelles formes de communication, d'expression et de production numériques.
4. Promouvoir le déploiement des technologies numériques dans une perspective de développement durable.
5. Anticiper l'évolution technologique ainsi que l'apparition de nouveaux facteurs de vulnérabilité ou d'exclusion

ne sont pas les plus adéquates par rapport à l'état actuel de la fracture numérique. Un autre chantier, loin d'être achevé, est celui de l'accessibilité des technologies et des services pour les personnes qui présentent des déficiences visuelles, auditives, sensorimotrices ou cognitives – l'*e-accessibility*, selon le terme aujourd'hui consacré.

Au niveau collectif, le rapport met en valeur le rôle des espaces publics numériques (EPN) et recommande de poursuivre la création d'au moins un espace public numérique par commune, de renforcer les réseaux régionaux d'espaces publics numériques et de soutenir la réflexion menée par les EPN sur leur avenir et l'évolution de leur rôle.

Le numérique au service du lien social

Le deuxième objectif stratégique consiste à favoriser les projets qui visent la cohésion sociale avec le support des technologies numériques. La réalisation de cet objectif passe par la sensibilisation des autorités locales à la mise en place de plans locaux d'inclusion numérique. Il s'agit d'apporter à celles-ci un meilleur soutien financier pour qu'elles investissent dans des projets TIC à la portée de tous et qu'elles soutiennent les dispositifs locaux innovants de formation aux TIC mis en place par des EPN, des organismes sociaux ou des infras-

structures publiques en vue de toucher des publics traditionnellement éloignés des TIC. Par ailleurs, cet objectif nécessite une meilleure reconnaissance professionnelle du métier d'animateur d'EPN, en valorisant notamment son rôle social grandissant et en professionnalisant son statut.

Démocratiser la culture numérique

Le troisième objectif stratégique concerne l'appropriation de la culture numérique pour favoriser la participation du plus grand nombre de citoyens aux nouvelles formes de communication, d'expression et de production numériques.

L'évaluation des actions de formation menées au cours de la première phase du plan montre qu'il faudrait aujourd'hui désenclaver l'offre de



formation aux TIC. Les technologies numériques devraient être imbriquées dans la formation générale, tout au long de la vie, et incorporées plus systématiquement aux parcours d'enseignement, de formation profession-

nelle, de formation continuée ou d'éducation permanente. Cela demande une amélioration de la culture numérique des enseignants, des travailleurs sociaux et autres intermédiaires de l'action socioculturelle. À l'égard des publics particulièrement vulnérables ou isolés, et donc davantage exposés à l'exclusion numérique, une mobilisation de l'ensemble des professionnels de l'action sociale est recommandée, notamment en formant ceux-ci à une meilleure appropriation des technologies numériques dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes – ce qui nécessite également la mise en place un cadre juridique pour les nouveaux usages du web (médias sociaux, messagerie interactive, wikis, etc.) dans le travail de médiation sociale et culturelle.

L'appropriation de la culture numérique vise à favoriser la participation de tous aux nouvelles formes de communication, d'expression et de production numériques.

Il s'agit également de mieux exploiter les nouvelles opportunités du "web 2.0", interactif et collaboratif: former à la production de contenus sur le web, inclure la communication interactive et la production de contenus dans les programmes d'insertion socioprofessionnelle, sensibiliser aux formes nouvelles de culture numérique dans la lecture, l'audiovisuel, la musique, les arts et spectacles, etc.

Enfin, la démocratisation de la culture numérique ne peut s'effectuer sans un meilleur ancrage des TIC dans les pratiques des décideurs publics, à tous les niveaux des administrations et du pouvoir politique, notamment par la mise en réseau de bonnes pratiques entre les administrations et par l'information constante de leurs décideurs.

Une perspective de développement durable

À travers ce quatrième objectif stratégique, le développement durable s'entend à la fois dans sa dimension écologique, sa dimension d'équité sociale et sa dimension de solidarité intergénérationnelle.

Il est possible de mieux articuler les politiques d'inclusion numérique et le développement de la "Green IT", par exemple, en soutenant le développement de filières de recyclage et de réhabilitation pour le matériel informatique et pour les consommables, notamment à travers l'économie sociale et l'entrepreneuriat vert, ou encore en sensibilisant les divers acteurs institutionnels et de terrain aux moyens concrets de diminution de l'empreinte écologique de leurs activités. La conception et le développement de solutions *open source* (logiciels libres) pour les besoins spécifiques du monde de l'enseignement, de la culture et de l'action sociale, participe également à cet objectif d'un développement économique soutenable.

Le numérique peut être mis au service de l'environnement, de la qualité de l'habitat, de l'équité sociale et de la solidarité entre générations.

Les technologies et services numériques peuvent également être mis au service d'une qualité de vie durable: promouvoir des applications simples des TIC, à la portée de tous, pour optimiser la consommation d'énergie des ménages et améliorer la qualité de l'habitat; promouvoir des applications des TIC au service de la qualité de vie et de l'autonomie des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes en mauvaise santé ou des malades chroniques.

Quant au renforcement des initiatives de communication et de collaboration

entre générations à l'aide des TIC, il vise non seulement un objectif de formation des seniors, mais aussi et surtout un double objectif de solidarité intergénérationnelle et de capitalisation de l'héritage culturel.

Anticiper à la fois les évolutions de la technologie et de la société

Le cinquième objectif stratégique consiste à anticiper à la fois les tendances structurantes de l'évolution technologique et l'apparition de nouveaux facteurs de vulnérabilité ou d'exclusion dans la société.

Plusieurs dispositifs peuvent permettre d'anticiper les évolutions technologiques: mettre en place une plateforme de veille technologique dans le domaine des risques et des opportunités des innovations émergentes, en créant des synergies nouvelles entre les initiatives existantes en matière de veille technologique, comme l'Agence wallonne des télécommunications (AWT) et l'Institut Breedband Technologie (IBBT); mettre en place un monitoring des usages émergents des technologies numériques.

D'autres mesures peuvent concourir à anticiper les évolutions dans la société. Il s'agit d'abord d'anticiper la vulnérabilité numérique en prolongeant non seulement les actions à caractère curatif auprès des populations exclues, mais aussi en renforçant les actions de prévention auprès de ceux qui courent le risque d'être exclus à plus ou moins long terme. Le dispositif existant en matière de baromètre des inégalités numériques peut également être amélioré, en articulant, au niveau d'un groupe d'experts interinstitutionnel, les approches et les résultats des enquêtes réalisées aux différents niveaux de pouvoir et dans différents domaines. Le rapport suggère en outre de mettre en place, au niveau national, un groupe permanent d'experts, provenant des mondes académique, institutionnel et associatif,

pour formuler notamment des conseils aux décideurs politiques en matière d'inclusion numérique.

Finalement, le rapport recommande de renforcer la recherche interdiscipli-



naire sur les usages et les implications des TIC dans la société:

- En associant plus systématiquement les centres de recherche et les universités aux démarches de monitoring et d'anticipation en matière d'inclusion numérique.
- En soutenant des projets de recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines, concernant l'évolution des usages des TIC ainsi que des inégalités, des risques et des opportunités qui y sont liés.
- En mettant concrètement en œuvre le principe de l'intégration d'un volet de recherche sur les aspects sociaux, juridiques et éthiques dans les programmes de développement technologique.
- En développant plus systématiquement une évaluation scientifique externe des actions conçues et mises en œuvre dans le cadre de la deuxième phase du plan.

Une coordination à la mesure des objectifs

Dans la mesure où le plan stratégique laisse une grande autonomie aux entités fédérales et fédérées pour la définition des actions à mettre en œuvre, il devrait reposer sur une coordination et une articulation forte entre les différents niveaux de pouvoir. La lutte

pour l'e-inclusion suppose, en effet, une approche intégrée dans divers domaines de vie, relevant de niveaux de pouvoir différents.

Un tel dispositif institutionnel, permettant une coopération active entre les différents niveaux de pouvoir, pourrait s'appuyer soit sur un accord de coopération intergouvernemental, qui est un dispositif institutionnel robuste mais complexe, soit sur un protocole d'accord intergouvernemental, qui est une solution moins lourde et contraignante.

La dimension transversale de la lutte pour l'inclusion numérique implique la participation d'une diversité d'acteurs et d'initiatives. Ceci suppose la création de plateformes régionales, composées d'acteurs de terrain et de pouvoirs locaux et régionaux, en vue de favoriser les partenariats entre les acteurs de terrain et les institutions ainsi que de donner une plus grande visibilité et cohérence aux diverses initiatives de lutte contre la fracture numérique, encore trop souvent dispersées à l'échelle de la région.

Pour que la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir soit effective et régulière, le dispositif de coopération devrait prévoir la création d'un organe de coordination générale, qui veillerait aussi à assurer la promotion et la visibilité du plan vers l'extérieur et à être le relais de concertation privilégié avec les plateformes régionales. La responsabilité de son fonctionnement serait confiée à une nouvelle fonction de "porte-parole e-inclusion", qui en assurerait la supervision et coordonnerait tout ce qui relève de la communication et de la visibilité du plan.

■ Brotcorne P., Dekelver J., Mertens L., Nicolay K., Valenduc G., *Préparation de la deuxième phase du plan national de lutte contre la fracture numérique 2011-2015*, Rapport pour le SPP Intégration sociale, Bruxelles, 2010.

Une photographie de l'emploi dans le secteur des TIC

Comment caractériser aujourd'hui l'emploi dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)? La nouvelle nomenclature des activités dans la Communauté européenne (NACE), en vigueur depuis 2008, permet de mieux identifier, dans les statistiques d'emploi, les branches d'activité qui relèvent du secteur des TIC. Dans cet article, trois branches sont prises en considération: la fabrication d'équipements informatiques et électroniques, les télécommunications, les services informatiques. Les chiffres proviennent de la base de données de l'ONSS.

Un secteur largement masculin

Ces trois branches occupent ensemble, fin 2010, près de 84000 salariés, c'est-à-dire 2.5% de l'emploi salarié total en Belgique – alors que le secteur des TIC génère près de 10% de la valeur ajoutée nationale.

Le graphique n°1 montre la répartition des emplois masculins et féminins. Il y a 25% de femmes dans les services informatiques, 29% dans les télécommunications et 31% dans la fabrication d'équipements. Le travail des femmes à temps partiel est moins ré-

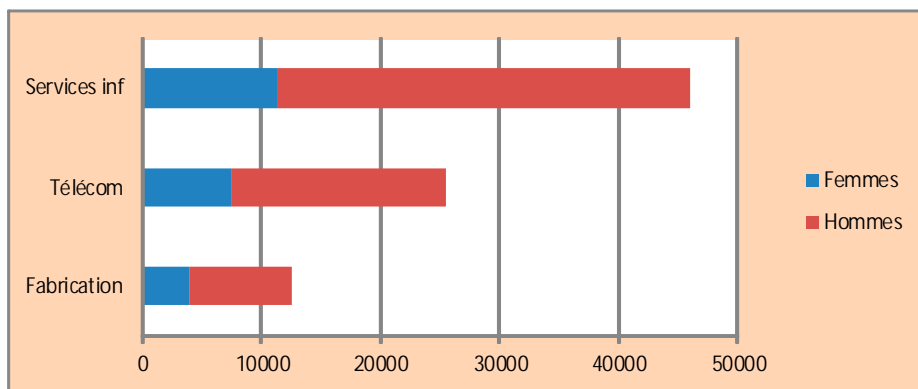
pandu dans le secteur des TIC que dans l'ensemble de l'économie: 25% des femmes travaillent à temps partiel dans les télécommunications, 32% dans les services informatiques et 38% dans la fabrication d'équipements, contre près de la moitié dans l'ensemble des secteurs.

Si on compare avec le nombre d'emplois au premier trimestre 2008, les services informatiques ont perdu une centaine d'emplois (3%, autant de femmes que d'hommes), alors que les télécommunications en ont perdu 3434 (12%, surtout des hommes) et la fabrication d'équipements 914 (7%, davantage d'hommes que de femmes). L'effet de la crise économique s'est donc fait sentir de manière inégale dans le secteur des TIC. Ce sont les services informatiques qui en ont le moins souffert.

Des différences en termes d'âge

Le graphique n°2 montre la répartition des emplois en fonction de l'âge. Alors que les services informatiques sont une branche plutôt jeune, les télécommunications ont une main d'œuvre vieillissante. Dans les services informatiques, la moitié des salariés ont moins de 35 ans et les quin-

Graphique 1 – Emploi salarié dans le secteur des TIC
(Nombre de personnes employées, ONSS, 4ème trimestre 2010)



quagénaires ne représentent que 11%. Dans les télécommunications, seulement un quart des salariés ont moins de 35 ans et les quinquagénaires représentent 36%. Les enjeux en termes de ressources humaines sont donc très différents. Dans les services informatiques, il s'agit d'organiser les carrières futures d'une population jeune. Dans les télécommunications, il s'agit de prévoir, d'ici moins de dix ans, un renouvellement massif du personnel et d'organiser les fins de carrière du personnel en place, en évitant que des départs anticipés ne créent des pénuries.

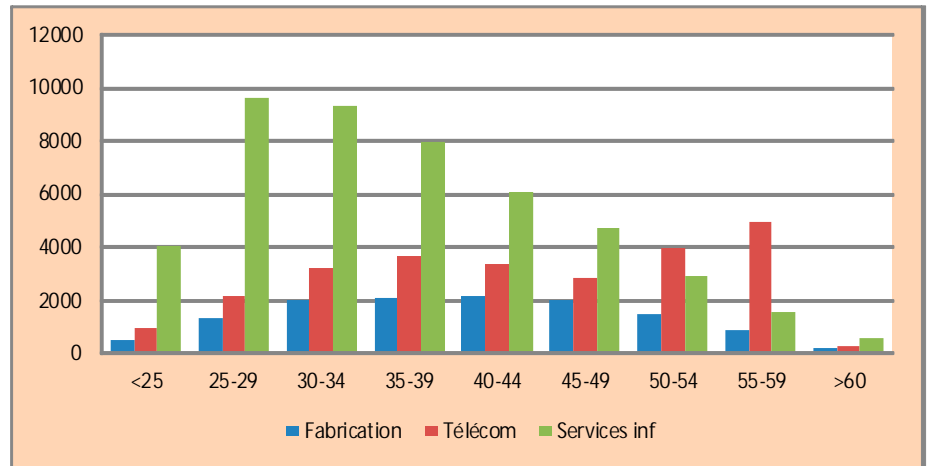
La localisation des emplois: un "effet Zaventem"

Dans la fabrication d'équipements, 78% des emplois sont localisés en Flandre. Dans les télécommunications, l'emploi est massivement localisé à Bruxelles (44%), pour 37% en Flandre et 19% en Wallonie, alors que les travailleurs de ce secteur résident pour 10% à Bruxelles, 60% en Flandre et 30% en Wallonie. Dans les services informatiques, les emplois sont situés pour 26% à Bruxelles, 61% en Flandre et 13% en Wallonie, avec cette particularité qu'un emploi flamand sur trois (18% de l'emploi total) est localisé dans le seul arrondissement de Halle-Vilvoorde (périphérie flamande de Bruxelles). L'attractivité économique de la zone de l'aéroport de Zaventem pour les grandes firmes informatiques explique sans doute cette particularité. Les travailleurs des services informatiques résident pour 13% à Bruxelles, 21% en Wallonie et 66% en Flandre ... dont plus d'un quart dans le Brabant flamand.

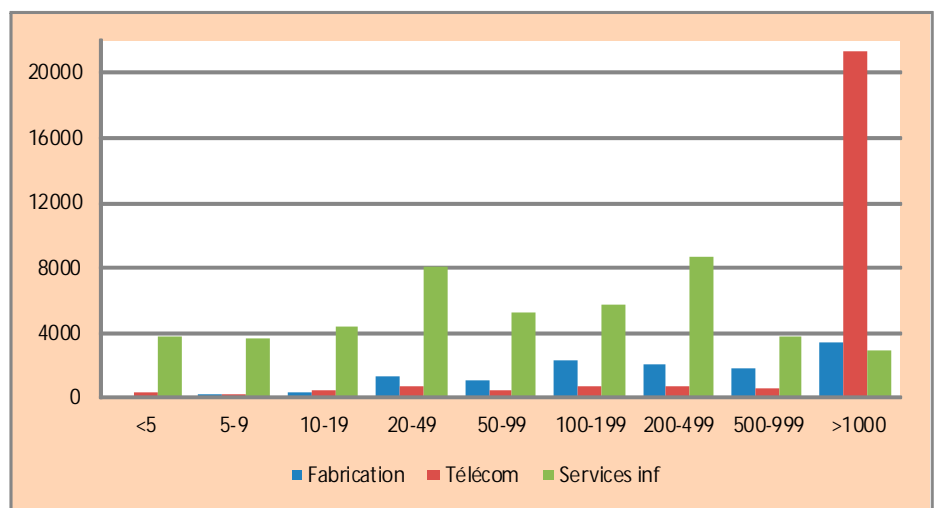
L'emploi selon la taille des entreprises

Le graphique n°3 montre la répartition de l'emploi selon la taille des entreprises. Dans la fabrication d'équipements, les trois quarts des

Graphique 2 - Structure d'âge de l'emploi salarié dans le secteur TIC
(Nombre de personnes employées, ONSS, 4ème trimestre 2010)



Graphique 3 - Emploi salarié dans le secteur TIC selon la taille des entreprises
(Nombre de personnes employées, ONSS, 4ème trimestre 2010)



emplois se situent dans des entreprises de plus de 100 travailleurs.

Dans les télécommunications, quelques grandes entreprises concentrent la quasi-totalité des emplois. Dans les services informatiques, 43% des emplois se trouvent dans des entreprises de moins de 50 personnes, mais celles-ci représentent 95% du nombre d'entreprises. Les 36 entreprises de plus de 200 personnes (1% des entreprises) concentrent 33% des emplois. Ce double visage des services informatiques – beaucoup de PME mais un poids important des grandes entreprises – les distingue des autres branches du secteur des TIC.

Les limites de l'approche sectorielle

La photographie commentée dans cet article est toutefois imparfaite car elle comporte des zones floues. La classification des emplois selon la nomenclature NACE soulève le problème de la délimitation des branches d'activité. Par exemple, les grands groupes de consultants, qui ont à la fois des activités de conseil en management, de gestion financière et d'informatique, sont classés dans leur fonction principale. De nombreux emplois de consultants en informatique échappent ainsi à la catégorie des services informatiques. De même, certains gros

constructeurs informatiques n'ont pas d'activité industrielle en Belgique et se retrouvent donc classés dans la branche "commerce de gros", où le commerce de matériel et logiciel n'est qu'une sous-catégorie, non identifiable dans la base de données en ligne de l'ONSS. D'autres activités informatiques sont encore "cachées" dans le secteur de l'édition ou le secteur du marketing (édition électronique, conception de sites web).

Par ailleurs, il faut rappeler que les données sur les emplois du *secteur des TIC* doivent être distinguées des données sur l'emploi dans les *métiers des TIC*. L'emploi dans le secteur des TIC comprend tous les métiers de ce secteur, y compris les métiers administratifs et commerciaux. En revanche, les emplois des professionnels des TIC (informaticiens et autres) sont distribués dans l'ensemble des entreprises, privées ou publiques, qui utilisent les TIC. Environ la moitié des professionnels des TIC travaillent dans le secteur des TIC, les autres dans les secteurs utilisateurs.

Enfin, il est possible de construire une photographie à partir d'autres données que celles de l'ONSS. L'enquête sur les forces de travail, qui est une enquête par échantillon, donne une image peu précise car les TIC ne constituent qu'une faible proportion de l'échantillon. C'est toutefois la seule source de données concernant les métiers des TIC. Une autre source peut être la Centrale des bilans de la Banque nationale – c'est d'ailleurs la source utilisée par la fédération professionnelle Agoria TIC. Elle permet de corréler des données économiques (chiffre d'affaires, valeur ajoutée) avec des données sur l'emploi, mais celles-ci sont issues des bilans sociaux, dont la fiabilité n'est pas aussi bonne que celle des bilans financiers. Il faut donc juxtaposer plusieurs photographies pour construire une bonne image des emplois des TIC.

L'école numérique, un projet politique

Un vent nouveau souffle depuis peu en Wallonie sur les initiatives des pouvoirs publics et des institutions d'enseignement en faveur d'une meilleure utilisation des technologies numériques à l'école.

Via le site interactif www.ecolenumerique.be, les enseignants du fondamental et du secondaire de la Communauté française et de la Communauté germanophone sont invités à s'exprimer sur les scénarios éducatifs qu'ils souhaitent mettre en place dans les années à venir au sein de leur classe, en exploitant les ressources offertes par les technologies numériques.



Une procédure de consultation en amont

Lancée à l'initiative des gouvernements régionaux et communautaires depuis la mi-août de cette année, cette consultation en ligne constitue la première phase d'un nouveau plan TIC pour l'éducation. Celui s'inscrit notamment dans le cadre du Master Plan TIC du programme Creative Wallonia, qui accorde une priorité élevée au renouvellement du système éducatif afin qu'il soit en phase avec l'évolution des TIC. Ce plan s'inscrit à la fois en continuité et en rupture avec les plans "Cyberécoles" (1998-2004) et "Cyberclasses" (2005-2012). Tout en valorisant les acquis de ces plans, le nouveau plan est moins centré sur l'équipement des écoles et davantage orienté vers la stimulation des usages

des technologies numériques dans les pratiques pédagogiques, ainsi que dans l'éducation des jeunes à une utilisation créative et responsable des TIC. Le plan s'appuie sur trois piliers complémentaires: les TIC comme auxiliaires dans le processus d'apprentissage, les TIC comme objet d'étude en soi, les TIC comme support à la communauté éducative.

Si l'intégration des TIC au service de l'éducation n'est donc pas un chantier nouveau, la consultation, en primeur, du monde enseignant pour déterminer les projets les plus adéquats à la construction d'une école numérique de demain est, quant à elle, une démarche innovante. En effet, le timing prévoit que les pistes concrètes à privilégier en termes d'équipement, de formation et d'accompagnement ne seront déterminées qu'au terme de cette consultation, sur base des scénarios pédagogiques validés par les enseignants. Cette démarche participative est en phase avec les recommandations tirées des bonnes pratiques étrangères, qui soulignent l'importance de l'implication active des enseignants dans le renouvellement du système éducatif à l'heure du numérique. Elle témoigne d'une réelle volonté d'innover en la matière.

Des constats inquiétants

Le nouveau plan TIC pour l'éducation est notamment issu d'une réflexion menée par un groupe de travail mis en place en 2010 par la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone. Ce groupe de travail intergouvernemental s'est appuyé sur une évaluation des aspects positifs et négatifs de l'expérience des cyberclasses. Parmi les principaux pro-

blèmes soulevés dans cette évaluation, il y a notamment les surcoûts liés à l'aménagement et à la sécurisation des cyberclasses, l'intégration de celles-ci dans l'organisation scolaire quotidienne, le manque de formation des enseignants. Ces difficultés expliquent pourquoi, sur les 3352 cyberclasses prévues à l'échéance 2012, seulement 573 sont opérationnelles en mars 2011 et 159 en cours d'installation à ce moment.

Le groupe de travail s'est également inspiré des conclusions de l'enquête de l'Agence wallonne des télécommunications (AWT) "Usages des TIC dans l'éducation en Wallonie", publié conjointement avec le Baromètre TIC 2010. Les constats dressés par cette enquête sont inquiétants: malgré le déploiement en cours du projet Cyberclasses, la Wallonie, avec 8.5 ordinateurs pour 100 étudiants dans l'enseignement de plein exercice en 2009, accuse un retard significatif par rapport à la moyenne européenne, qui se situait dès 2006 à 11.4. Ce retard est particulièrement marqué par rapport à la Flandre puisque le rapport "Monitoring ICT in het Vlaamse Onderwijs", publié par la Région flamande en mars 2010, indique que celle-ci dispose de 34 ordinateurs pour 100 élèves dans le secondaire et 16 pour 100 élèves dans le primaire.

Une orientation prospective

Sur base de cette évaluation, le nouveau plan TIC pour l'éducation se veut résolument prospectif. Il entend mettre au premier plan la question des usages des TIC dans l'école et traiter les problèmes d'équipement en fonction d'une réflexion prospective sur les usages. Avec la généralisation du téléphone portable, l'engouement pour les réseaux sociaux et plus récemment pour les tablettes numériques, les usages des TIC par les jeunes sont en évolution constante. Si ce plan s'inscrit en partie dans la continuité des précédents, sa nouveauté

est bien de prendre en compte cette réalité changeante, en se focalisant explicitement sur les enjeux émergents liés aux usages des TIC. Le plan s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Implémenter davantage l'usage des TIC dans l'approche pédagogique tout au long du cursus éducatif, ceci afin d'augmenter le niveau de compétences global des étudiants et de dynamiser les apprentissages par des outils et des approches plus en phase avec la réalité des jeunes et l'évolution de la société.
- Créer les conditions pour que le système éducatif tire profit de la société numérique en soutenant l'épanouissement des jeunes et en développant leur créativité, leur esprit critique et leur capacité d'analyse, de manière à ce qu'ils dépassent le stade de la simple consommation des TIC.
- Améliorer et moderniser le fonctionnement de la communauté éducative par une mise à disposition d'outils TIC adéquats, via notamment la création d'un centre de ressources "Pédago-TIC", qui animera des réseaux d'échanges d'outils et de bonnes pratiques transversales au sein des différents niveaux d'enseignement et des différentes disciplines.

Ce plan, pour lequel un budget de 635000 € est prévu pour 2011, vise concrètement à doter les écoles de tous les niveaux d'équipements en phase avec l'évolution technologique – ordinateurs, mais aussi tableaux numériques interactifs, tablettes numériques, espaces numériques de travail, etc. – ainsi que de connexions internet performantes, mais aussi à former simultanément aux TIC et à leurs usages pédagogiques les (futurs) enseignants, les membres du personnel des centres PMS et le personnel d'encadrement.

À l'heure où les technologies numériques sont financièrement, matériellement et intuitivement à la portée de la majorité des jeunes, ce plan ambitieux intègre donc une recommandation centrale issue des retours d'expériences en Belgique et à l'étranger, formulée dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental: l'importance de la mise en œuvre d'une action globale de développement des usages des TIC à l'école. Comme le soulignent effectivement les conclusions de ce groupe de travail, "cette politique ne peut se limiter à la fourniture d'équipement, mais doit aussi englober la formation des élèves, des enseignants et le support à la diffusion et à l'adoption des nouveaux usages intégrant les TIC". En cela, le nouveau plan TIC au service de l'éducation apporte une plus-value par rapport aux plans précédents. Il reste maintenant à savoir s'il parviendra à faire rattraper le retard de la Wallonie en la matière et à développer des écoles numériques de pointe pour les élèves et les enseignants.

- AWT, *Usages des TIC dans l'éducation en Wallonie*, 2010.
- Groupe de travail intergouvernemental, *Développer les compétences numériques en Wallonie – Propositions pour l'école numérique de demain*, 2011.
- Clarebout G., Van Braak J., Elen J., *Monitoring ICT in het Vlaamse Onderwijs*, UGent / KULeuven, 2010.

FTU

Fondation Travail-Université asbl

Rue de l'Arsenal 5, B-5000 Namur

Tél. 081-725122 - fax : 081-725128

E-mail: gvalenduc@ftu-namur.org

<http://www.ftu-namur.org>

Conception, rédaction et mise en pages:

Gérard Valenduc, Patricia Vendramin,

Périne Brotcorne

Propriété intellectuelle:

licence Creative Commons: paternité – pas d'utilisation commerciale – partage à l'identique



Éditeur responsable: G. Valenduc
Imprimé par Deneff SPRL, Louvain-la-Neuve